

BLAGNAC

QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel n°4

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac
Siège Social - 7, rue Bacquié Fonade - 31700 BLAGNAC

DOCUMENTS D'ARCHIVES

concernant l'insurrection de l'An VII

Relevé dans les archives du département concernant le canton de Blagnac. L. 4445 p. 336.337 et la suite.

20 THERMIDOR AN VII

Lettre de l'Administration centrale adressée à l'agent municipal de Blagnac pour lui réclamer "une force majeure à l'effet de se transporter dans la commune de Plaisance et autres circonvoisines afin de dissiper divers attroupements séditionnels".

Un rassemblement de garde nationale suffisamment armé se rend dans l'instant à Plaisance avec le commissaire du District et d'autres membres.

"Dans chaque commune du canton il sera fait de fréquentes patrouilles à commencer du soir même. Procès verbal en sera donné. En outre, afin que la force demandée observe rigoureusement les mesures pour lesquelles elle est appelée, le citoyen Bernard Delpont [propriétaire à Blagnac, précédemment nommé "juré" ainsi que Gailbard, notaire public à Blagnac] se transportera sur les lieux à la tête de la dite troupe armée ainsi qu'il a témoigné être disposé à le faire".

Sur le champ s'y est transporté et a requis les insurgés de remettre leurs fusils.

22 THERMIDOR

Adresse de la municipalité de Blagnac à l'Administration Centrale, suite à la constitution d'une colonne mobile pour le canton, en réquisition permanente pour 15 jours au chef lieu du département, en attendant d'être relevée :

"Vu que les différentes communes avoisinant le canton sont en insurrection et que nous sommes menacés ainsi que les habitants de la ville de devenir la proie de ces fanatiques rebelles et déroutés qui, sous le masque apparent de la religion, tout en tenant le crucifix d'une main et la torche de l'autre, ne veulent que du sang et des victimes, en un mot nous assassiner, ce considéré nous sollicitons auprès de votre sagesse et justice vous priant de vouloir dispenser le canton de vous fournir le nombre d'hommes

demandés, qui nous deviendront utiles." Ordre est donné par le général Aubugeois de mettre sur pied les hommes valides et de ne laisser passer personne dans le bateau du pont de Blagnac.

25 THERMIDOR

Le citoyen Rocolle, agent municipal de Blagnac, est décédé le 22 "par suite d'une blessure qu'il reçut du côté de Fonsorbes par les brigands qui environnent ces contrées".

L'administration municipale, "pénétrée des principes et du civisme de Pierre Lavigne, forgeron, le nomme adjoint municipal en remplacement de Rocolle. Pierre Lavigne invité à se présenter accepte et fait le serment".

Relation est faite des "exactions commises par plusieurs bandes de royalistes qui se sont répandues dans différentes communes du canton semant l'alarme et l'effroi, le 23 thermidor dès 6 h du matin. A Blagnac, ils se sont emparés de différentes avenues dont ils ont cerné tous les passages. Sauf celui de la rivière vers lequel se sont portés les meilleurs républicains au moment du tocsin. Ils ont trouvé par cette voie leur salut dans la fuite dans le moment où les familles éplorées gagnent les champs, îles et îlots. Le village regorgeait des insurgés, la plupart à cheval et les autres à pied armés de pied en cap. Leur premier mouvement fut de placer une force majeure devant les locaux principaux. Etant entrés dans la maison de l'Administration, ils ont enfoncé toutes les portes en la présence du Président, des agents et secrétaires qu'ils avaient été quérir et forcé à suivre. Ils se sont emparés du guidon tricolore "vivre libre ou mourir" qu'ils ont livré aux flammes, et par suite de nombre de papiers de toute nature, registre de la société populaire... et autres objets tels qu'Etat Civil qu'ils auraient brûlés si le secrétaire n'eut employé tous les moyens imaginables. Ils enfoncèrent le bureau des commissaires du district et jetèrent par la fenêtre tous les papiers tels que lois, lettres, circulaires du département qui furent livrés aux flammes, ainsi que les écharpes qu'ils prirent avec un acharnement particulier pour les soumettre en pompe au même sort, en criant "Vive Louis XVIII et la religion catholique". Ils commirent ensuite les mêmes excès dans la maison du Commissaire du district. D'autant qu'ils ont sans doute craint d'être repoussés par les Républicains des différentes contrées et de

Toulouse, ils se retirèrent...”

5 FRUCTIDOR

En application de la loi du 27 thermidor an VII qui autorise pendant 1 mois les visites domiciliaires pour l'arrestation des émigrés entrés, des égorgeurs et des brigands, sur proposition du commissaire du district, l'Administration municipale décide que dès ce jour des perquisitions seront faites dans les maisons particulières signalées par l'opinion publique pour désarmer les contre-révolutionnaires... Les prêtres réfractaires ayant coopéré à fomenter troubles et révoltes seront arrêtés et reclus au chef lieu...

Après enquête, l'administration étant parvenue à apprécier quels sont les instigateurs et chefs de bandes insurgés, les membres de l'administration "ont fait une morale paternelle à chacun des égarés ou induits par le fanatisme et pour éviter qu'il leur soit loisible de s'écarter de leur domicile" elle a pris les mesures suivantes : versement d'une caution, obligation de se présenter chaque vingt quatre heure, et remise de fusil de calibre en leur possession.

21 FRUCTIDOR

Extrait des registres de l'Administration Centrale du département : "Il résulte des renseignements parvenus à l'Administration Centrale sur les divers membres composant l'administration municipale de Blagnac que Jean Rocolle président, Bernard Delpont et Pierre Lavigne adjoints municipaux se sont montrés les partisans et protecteurs des royalistes et prêtres réfractaires et qu'ils ont été récompensés de cette condescendance lors du passage des bandes royales qui... ont eu soin de respecter leurs personnes et leurs propriétés. Ils sont provisoirement suspendus de leurs fonctions et remplacés par les citoyens Migéard président, Jean Louis Miquel agent, Jean Lussan adjoint, lesquels ont prêté le serment prescrit par la loi du 12 thermidor an VII : "Je jure fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. Je jure de m'opposer de tout mon pouvoir au rétablissement de la royauté en France et à celui de toute espèce de tyrannie".

30 FRUCTIDOR

"Liberté. Egalité. Toulouse le 30 fructidor an VII de la République. Le Commandant de la place, à l'administration municipale de la commune de Blagnac. Je vous fais passer ci-joint, citoyens administrateurs, les noms et signalements de deux citoyens de votre commune qui ont été fusillés hier

en exécution du jugement du 27 courant par le 1er conseil de guerre permanent et confirmé le 29 par le conseil de révision. Salut et fraternité".

"Noms et signalements des citoyens Jean Bacalerie et Etienne Lanne habitants de la commune de Blagnac département de la Haute-Garonne condamnés à la peine de mort par le 1er conseil de guerre permanent :

Jean Bacalerie natif de Blagnac, canton du même département de la Haute-Garonne, âgé de 52 ans, taille d'un mètre six cent cinquante deux millimètres, cheveux et sourcils gris, yeux bleus, nez long, bouche grande, menton rond, figure ovale et front large.

Etienne Lanne natif de Blagnac, canton du même département de la Haute-Garonne, taille d'un mètre sept cent six millimètres, cheveux et sourcils bruns, yeux de même, nez et bouche ordinaires, menton rond, figure ovale, front découvert.

Pour copie conforme à l'extrait des jugements dénommés ci-dessus, le Commandant de la place".

ARCHIVES MUNICIPALES 4 H 1 Pétition de la citoyenne Larroche

"Aux citoyens composant l'Administration municipale du canton de Blagnac : citoyens administrateurs, la citoyenne Larroche, veuve du citoyen Pierre Duffour, vous expose que le 23 thermidor dernier il éclata une insurrection dans la commune de Blagnac où des brigands royaux se répandirent en force pour y exercer toute espèce d'horreur contre les Républicains, jusques à les forcer pour démarcher avec eux sous peine d'être fusillé. Pierre Duffour mari de la pétitionnaire victime de son patriotisme fut dénombré [avec] deux qui comme lui furent enlevés de force par les insurgés, mais ayant voulu leur échapper il fut assassiné au moment que les colonnes républicaines venaient délivrer les patriotes.

La mort de Pierre Duffour a porté la désolation et la misère dans sa famille, laissant sa femme, son fils âgé de cinq ans, sa mère et une soeur, qu'il faisait vivre du produit de son travail.

La pétitionnaire espère, citoyens administrateurs, que son mari n'ayant jamais cessé de donner des preuves de son patriotisme, pour vouloir bien la comprendre sur le contrôle des Républicains qui ont été assassinés, conformément aux dispositions de l'article XIII de la loi du 24 messidor dernier, afin qu'elle puisse jouir de l'indemnité que la même loi accorde aux veuves et enfants des Républicains tués par les insurgés. Salut et respect, Larroche veuve Duffour."

Liberté

Egalité

Toulouse le 30. fructidor —
au 7^e De la République —

Le commandant de la place,

à l'Administration municipale de la commune de
Blagnac.

Je vous fais passer, ci-joint, citoyens administrateurs, les copies
et les signalements de deux citoyens de votre Commune
qui ont été fusillés hier, en exécution du jugement
rendu le 27. du ct. par le 1^{er} Conseil de guerre permanent
et confirmé le 29. par le conseil de révision

Salut et fraternité

L. G. Simon

Nom & signalement de Citoyen
Jean Baxalerie dit St Lanne
habitant de la Commune de Blagnac Dept de
la Haute Garonne, Condamné à la peine de mort
par le 1^{er} Conseil de guerre permanent.

1^{er} Baxalerie Matif de Blagnac Canton
du même Dept de la Haute Garonne âgé de
32 ans taille d'un Mètre six Cents Cinquante deux
millimètres Cheveux et sourcil gris yeux
bleus Nez long Rouge grande Menton rond
figure ovale et front large.

St Lanne Matif de Blagnac Canton
du même Dept de la Haute Garonne taille
d'un Mètre sept Cents six millimètres Cheveux
et sourcil Brun yeux de même Nez et Bouche
ordinaire Menton rond figure ovale front
découvert

Pour Copie Conforme à l'extrait
du jugement des nommés Cij dessus
Le Commandant de la Place

L. Lantier